PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS (PGLM)

Placement garanti Sélection Québec

Terme : 5 ans

Desjardins
Gestion de patrimoine
PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS

APERÇU

Le Placement garanti Sélection Québec est idéal pour diversifier votre portefeuille. Il investit dans des entreprises québécoises reconnues et verse un rendement garanti à l'échéance.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts[1]
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition annuelle du rendement garanti[2] et imposition à l'échéance du rendement variable
- Aucuns frais de gestion
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	1 000 $ et plus
Rendement annuel composé maximal	2,47 %
Rendement annuel composé garanti minimal	0,69 %
Rendement cumulatif garanti minimal	3,50 %
Rendement cumulatif maximal	13,00 %
Taux de participation	100 %

Dates clés	
Période de vente	25 septembre au 25 novembre 2017
Émission du placement	13 décembre 2017
Échéance du placement	13 décembre 2022

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.
La caisse est l'émetteur du placement.

[1]Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.
[2]Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier est composé de 8 entreprises québécoises. Chaque société occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Secteur
Banque Nationale du Canada	Services financiers
BCE Inc.	Services de télécomm.
CN (Cie des chemins de fer)	Produits industriels
Groupe Jean Coutu	Consommation de base
Industrielle Alliance	Services financiers
Metro Inc.	Consommation de base
Power Corporation du Canada	Services financiers
Saputo Inc.	Consommation de base

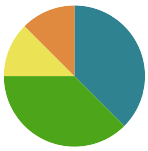

Secteur	Poids (%)
Consommation de base	37,50
Services financiers	37,50
Produits industriels	12,50
Services de télécommunication	12,50
Total	100

CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer à une portion du rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Exception faite du rendement garanti, ce placement diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 0,65 % par année.
Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum de 13,00 %.
Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme

Si le rendement cumulatif des titres à l'échéance du placement	le taux d'intérêt
est inférieur à 3,50 %	s'élève à 3,50 %
varie de 3,50 % à 13,00 %	correspond au rendement cumulatif réel
est supérieur à 13,00 %	s'élève à 13,00 %

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Toutefois, ce placement verse un rendement garanti et votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivirendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD si le placement est admissible au renouvellement en ligne, ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, à partir de la 3e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS

Meilleur distributeur, Canada

Pour le total des ventes et la performance par produit

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.
Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.